

négociations en vue d'une entente sur les salaires. Nous devons, je pense, envisager la mesure législative telle qu'elle est actuellement et la rejeter pour des motifs tout autres que pour des raisons d'ordre personnel.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, l'une des choses qui m'ont le plus frappé lors de la présentation du projet de loi par le ministre, c'est la longueur de son discours à deux fins du début de la journée et de l'autre soir, lors de sa première proposition en vue de la deuxième lecture. Je le connais assez bien pour croire qu'il tentait, dans toute la mesure de ses moyens, de présenter à la Chambre un compte rendu complet et détaillé des événements orageux où il se trouvait profondément engagé, qui ont abouti à la situation dans laquelle nous nous trouvons maintenant.

La question de savoir si le compte rendu du ministre était complet et donnait une juste idée des événements a été étudiée par mes préopinants. Ce que je voudrais signaler, c'est que plus j'écoutais le ministre, plus j'étais persuadé qu'il s'égarait à tel point qu'il avait perdu le nord, et que si nous sommes saisis maintenant de cette odieuse mesure législative, c'est que le ministre, dans sa confusion, a perdu le sens de la perspective concernant toute l'affaire. Comme résultat, le ministre et le gouvernement demandent au Parlement d'en arriver à un compromis sur une erreur des plus graves, dans le domaine des relations entre patrons et ouvriers et relativement au rôle du gouvernement du Parlement dans ces relations.

Les événements se sont déroulés sur une période assez étendue mais, assurément jusqu'au moment où le bill a été annoncé, personne à la Chambre n'avait lieu de croire que le gouvernement songeait à une mesure du genre. Le 9 juin, le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) a posé une question au premier ministre (M. Pearson), qui lui a répondu qu'à son avis les pourparlers commenceraient sous peu à aboutir. Il a déclaré, comme en fait foi la page 6173 du compte rendu:

Nous n'avons pas renoncé à cet espoir. Le juge Lippé négocie en ce moment. Nous avons communiqué avec lui au cours de la dernière heure et nous n'avons aucunement abandonné l'espérance de voir régler très prochainement ce grave problème au moyen de négociations collectives engagées librement et non en vertu d'une ordre du Parlement.

Certains députés, probablement des ministériels, sont censés avoir applaudi.

[M. Johnston.]

• (8.50 p.m.)

Le député de Red-Deer (M. Thompson) a posé au premier ministre (M. Pearson) la question suivante:

En raison des déclarations faites hier soir sur un réseau nationale de télévision au sujet de l'arbitrage obligatoire dans ce cas difficile de grève, à quel stade l'intérêt national l'emportera, selon le très honorable député, sur le désir qu'exprime présentement le gouvernement de s'abstenir d'intervenir dans des négociations collectives menées librement?

M. Pearson est censé avoir dit:

C'est là une question sur laquelle il appartient au gouvernement actuel et au Parlement de se prononcer. Une telle décision est très importante et très difficile. Il faudra en laisser la responsabilité au gouvernement et au Parlement dans ce cas-ci. Entre-temps, je puis ajouter que le genre de communiqué qu'a fait paraître le Nouveau parti démocratique ce matin ne facilite pas la décision que nous avons à prendre à ce sujet.

Certains députés, des ministériels sans doute, auraient applaudi.

Monsieur l'Orateur, on a déjà parlé de la déclaration du ministre lorsqu'il a annoncé le règlement du différend. J'aimerais signaler la réaction à la suite de cette déclaration à l'appel des motions, le 14 juin, du député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) qui a fait des observations au nom de notre parti. Voilà qui confirme l'impression que j'avais certes, et tous les députés que je sache, sauf peut-être ceux qui ont assisté aux entretiens du cabinet. A la page 6368 du compte rendu, le député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) a dit:

Il y aura un soupir de soulagement dans tout le pays maintenant que la grève des débardeurs est terminée. Je peux assurer au ministre du Travail et au premier ministre que les députés de mon parti sont très heureux que l'on ait pu trouver une solution sans qu'il soit nécessaire de recourir à l'intervention du Parlement.

Un peu plus loin, à la page 6369 du compte rendu, il a poursuivi en disant:

J'espère que le ministre nous fournira certains détails quant aux conditions du règlement. Le ministre a signalé, entre autres, qu'il va créer une commission d'enquête qui étudiera la question de la réduction des groupes de travail. A propos de l'emploi par le ministre du terme «productivité», les déclarations de la Fédération des armateurs me portent à croire que lorsque ceux-ci parlent de productivité, ils entendent par là un même volume de travail exécuté par des équipes de travailleurs à effectifs réduits.

Je n'ai absolument aucune objection à la création d'une commission d'enquête chargée d'étudier la question, pourvu que les décisions et les recommandations qui en résulteront ne lient pas les deux parties, mais servent uniquement de base pour la continuation de négociations collectives. J'espère que le ministre nous donnera d'autres renseignements à ce propos, peut-être à l'appel de l'ordre du jour?